

COMMUNIQUÉ PULS (Pour une Université Libre et Solidaire) 20 juin 2023

Nous, élu·es et sympathisant·es de la liste PULS, apportons **notre plein soutien aux collègues vacataires de Paris 1, qui, depuis près d'un mois, se mobilisent pour faire valoir leurs revendications légitimes**. Nous déplorons la décision prise par la Présidence de prononcer la dispense des notes qu'elles et ils retiennent pour protester contre leur faible rémunération et leurs conditions de travail. Se passer ainsi de leurs notes est une manière de montrer, avec le plus profond mépris, que l'on peut se passer d'elles/eux. Une telle décision de dispense crée de surcroît une inégalité entre les étudiant·es (les uns ont des notes, d'autres n'en ont pas), empêche de fait une compensation éventuelle entre matières, et, par suite, conduit injustement certain·es au rattrapage. Quant à l'argument de la valeur des diplômes, si souvent brandi, il a soudain disparu : le défaut de notes ne semble pas retenir la présidence de les délivrer sans le moindre scrupule !

Lors de la séance du conseil d'administration du 15 juin, la Présidente a déclaré que le doublement demandé de la rémunération des heures de vacation ne relève pas de Paris 1 et que l'université n'a pas le budget pour cela. Manifestement elle ne comprend pas que les vacataires ne disposent que de cette arme – la retenue des notes – pour se faire entendre. Par ailleurs, elle n'a proposé aucun autre moyen d'augmenter cette rémunération, localement, tout en restant dans le cadre national existant... sinon évoqué des contrats prévus par la loi LRU, qui ne pourraient pas, de toute façon, bénéficier à tous les vacataires de Paris 1, vu leur coût. Il lui serait pourtant tout à fait possible de reconnaître qu'une partie des tâches qu'elles et ils ont effectuées ne sont pas incluses explicitement dans leur service tel que défini dans les textes qui le régissent, et de les payer pour cela.

Nous souhaitons également apporter **notre entier soutien aux étudiant·es qui réclament le respect de la délibération prise par la CFVU le 18 avril dernier, concernant la règle dite du « maximum » (article 4)**. Des organisations syndicales étudiantes ont dû se résoudre à déposer un recours pour excès de pouvoir et un référé suspension devant le Tribunal administratif de Paris, samedi dernier. Nous déplorons le fait qu'il soit nécessaire d'engager une procédure judiciaire pour contraindre l'université à appliquer les règles qu'elle a elle-même édictées ! Nous condamnons l'application restrictive qui a été faite de cette règle du « maximum » dans certaines UFR, avec la bénédiction - ou plutôt à l'invitation - du VP CFVU. Elle constitue une rupture inadmissible d'égalité entre les étudiant·es. L'actuelle équipe présidentielle met, une nouvelle fois, à mal la démocratie universitaire, qui suppose le respect des délibérations et décisions des instances.

Lors de la même séance du conseil d'administration du 15 juin dernier, la Présidente n'a pas souhaité livrer son interprétation de l'article 4. Elle a déclaré vouloir attendre la décision du juge administratif. Attendre plutôt qu'agir, différer plutôt que prendre la décision qui s'impose : par considération pour les étudiant·es et par souci d'apaisement, la Présidente doit exiger dès maintenant la révision complète des délibérations pour assurer l'application intégrale et universelle de cette règle.

Pour retrouver nos textes fondateurs et le nom des élu·es par conseil, notre site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

Les élu·es et le collectif PULS